

**DECISION DE NON OPPOSITION
A UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 06 Janvier 2023 Dossier affiché en mairie le 06 Janvier 2023	N° DP 068 376 23 J 0005
Par : SOLSTYCE représentée par Monsieur DAVID Guillaume Demeurant à : 38 avenue Léon Gaumont 75020 PARIS Pour : Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture Sur un terrain sis à : rue des Mines Anna Cadastré : 47 0078	Destination : Commerce

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu l'avis d'ENEDIS - Agence Raccordement Electricité en date du 26/01/2023,

Vu le projet situé en zone UXL du Plan Local d'Urbanisme,

DECIDE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable.

Article 2 : La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM

Le 09 FEV. 2023

Antoine HOMMEL
Maire de Witt

